

A2T CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL 18 TER RUE MADELEINE MICHELIS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT

Le soussigné, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société décide, à l'issue de la signature des statuts, de désigner le premier Président de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT

L'actionnaire unique nomment en qualité de Président de la société :

Monsieur Elie ATTIA,

né le 8 avril 1994 à GENNEVILLIERS (92230),

de nationalité française,

demeurant au 18 Ter rue Madeleine Michelis – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Elie ATTIA déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux.

III - RÉMUNERATION DU PRÉSIDENT

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à NEUILLY-SUR-SEINE

Le 22.05.2024

Monsieur Elie ATTIA
Président – Actionnaire unique

